

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 4 décembre 2017  
Séance du 27 novembre 2017

## 8 Budget primitif 2017 – décision modificative n°3

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. ASSAMTI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme SAVAS	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Les services de la trésorerie n'ont pas pris en compte la décision modificative n°2 adoptée par le conseil municipal du 2 octobre 2017.

En effet, cette dernière intégrait des crédits budgétaires pour des opérations de régularisations de cessions or, ces crédits ne doivent pas être inscrits car ils sont ouverts automatiquement dans hélios à la prise en charge des titres faisant suite à une cession.

Il vous est proposé de modifier le budget primitif 2017 par l'adoption d'une décision modificative, annulant la décision modificative n°2, et qui représente 274 967,00 € de crédits nouveaux en section de fonctionnement et 181 815,86 € de crédits nouveaux en section d'investissement.

Le projet soumis à l'adoption du conseil municipal est le suivant :

# maintenant !

Recettes de Fonctionnement		Total Budgété	DM	Après DM
AA-01-73223	Fonds de péréquation des ressources communales et interc.	958 162,00	-27 152,00	931 010,00
<b>Total chapitre 73</b>			<b>-27 152,00</b>	
AA-01-74127	Dotations nationales de péréquation	1 045 000,00	209 308,00	1 254 308,00
AA-01-74834	État - Compensation exonérations des taxes foncières	150 000,00	92 811,00	242 811,00
<b>Total chapitre 74</b>			<b>302 119,00</b>	
			<b>274 967,00</b>	

Dépenses de Fonctionnement		Total Budgété	DM	Après DM
AB-01-6227	Frais d'acte et de contentieux	25 000,00	7 500,00	32 500,00
SD-020-6262	Frais de télécommunications	371 300,00	-48 000,00	323 300,00
SD-20-6262	Frais de télécommunications	11 040,00	-3 000,00	8 040,00
SD-64-6262	Frais de télécommunications	9 000,00	-5 000,00	4 000,00
CG-91-611	Contrats de prestations de services	11 000,00	-11 000,00	0,00
AA-511-614	Charges locatives et de copropriété	158 000,00	-13 000,00	145 000,00
<b>Total chapitre 011</b>			<b>-72 500,00</b>	
AA-01-6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts	60 000,00	-20 000,00	40 000,00
AA-01-66111	Intérêts réglés à échéance	690 000,00	-27 959,86	662 040,14
<b>Total chapitre 66</b>			<b>-47 959,86</b>	
AA-01-6541	Créances admises en non-valeur	265 000,00	-242 189,00	22 811,00
<b>Total chapitre 65</b>			<b>-242 189,00</b>	
AA-01-6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	12 553,00	240 800,00	253 353,00
AA-01-6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00	215 000,00	215 000,00
<b>Total chapitre 68</b>			<b>455 800,00</b>	
AA-01-023	Virement à la section d'investissement	3 443 563,78	181 815,86	3 625 379,64
<b>Total chapitre 023</b>			<b>181 815,86</b>	
			<b>274 967,00</b>	

Recettes d'investissement		Total Budgété	DM	Après DM
AA-01-021	Virement de la section de fonctionnement	3 443 563,78	181 815,86	3 625 379,64
<b>Total chapitre 021</b>			<b>181 815,86</b>	
			<b>181 815,86</b>	

Dépenses d'investissement		Total Budgété	DM	Après DM
AA-822-1342	Amandes de police	0,00	7 159,86	7 159,86
<b>Total chapitre 13</b>			<b>7 159,86</b>	
1004-AM-020-2051	Concessions et droits similaires	92 747,42	10 000,00	102 747,42
<b>Total chapitre 20</b>			<b>10 000,00</b>	
0712-SD-213-2183	Matériel de bureau et informatique	31 196,00	-5 344,00	25 852,00
<b>Total chapitre 21</b>			<b>-5 344,00</b>	
0712-BA-213-2313	Constructions - Danielle Mitterrand	3 927 841,29	170 000,00	4 097 841,29
<b>Total chapitre 23</b>			<b>170 000,00</b>	
			<b>181 815,86</b>	

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, et L 2312-1 et suivants,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu le budget primitif 2017, la décision modificative n°1 du budget primitif 2017  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 27 novembre 2017,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39      Pour : 28      Contre : 0      Abstention : 11

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'annuler la décision modificative n°2 du budget primitif 2017

**Article 2** : d'adopter la décision modificative n°3 du budget primitif 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2017**      Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 07.12.17  
et publication ou notification le 07.12.17  
affiché le 05.12.17  
CREIL, le 07.12.2017

  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
Jacques VILMONT



Envoyé en préfecture le 07/12/2017

Reçu en préfecture le 07/12/2017

Affiché le 05/12/2017

**SLO**

ID : 060-216001743-20171204-DLRG171204008-DE

COMMUNE DE ...  
...  
...  
...  
...

